**Conseil communal**

**Ormont-Dessous**

**Extrait du procès-verbal**
**séance du 11 octobre 2021**
**Présidence : M. Marc Chablaix**

---

# CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Dans sa séance du 11 octobre 2021, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

Vu le préavis municipal n° 6/2021 intitulé **« Octroi d'autorisations générales pour la législature 2021-2026 »**, daté du 26 août 2021,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

A DECIDE
à l'unanimité

1) d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider comportant le droit d'agir tant comme défenderesse que comme demanderesse devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, et de pouvoir ainsi se désister, transiger, compromettre ou passer expédient dans toutes les causes impliquant la Commune d'Ormont-Dessous ;
2) d'autoriser la Municipalité à acquérir ou aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers et des actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas ;
3) d'autoriser la Municipalité à constituer des sociétés commerciales, des associations et des fondations, ainsi que l'acquisition et l'adhésion à de telles entités, pour un investissement de CHF 50'000.00 par cas ;
4) d'autoriser la Municipalité à accepter des legs, donations et successions induisant des charges récurrentes ou ponctuelles jusqu'à concurrence de CHF 25'000.00 par cas ;
5) d'autoriser la Municipalité à engager des dépenses extrabudgétaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00, respectivement de CHF 100'000.00, pour une intervention d'urgence ;
6) de charger la Municipalité de rendre compte, dans son rapport de gestion annuel, de l'emploi qu'elle a fait de ces différentes autorisations.

| Le Président | La Secrétaire |
|---|---|
| M. Chablaix | Deborah B |
| Marc Chablaix | Deborah Borloz |

Le Sépey, le 13 octobre 2021

**Conseil communal**

**Ormont-Dessous**

**Extrait du procès-verbal**
**séance du 11 octobre 2021**
**Présidence : M. Marc Chablaix**

---

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Dans sa séance du 11 octobre 2021, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

Vu le préavis municipal n° 7/2021 intitulé « **Arrêté d'imposition 2022** », daté du 1er septembre 2021,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

A DECIDE
à l'unanimité

- d'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 selon le projet annexé au préavis ;
- de charger la Municipalité de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1er janvier 2022.

Le Président
Marc Chablaix

La Secrétaire
Deborah Borloz

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS
CANTON LIBERTÉ ET PATRIE

Le Sépey, le 13 octobre 2021

**Conseil communal**

**Ormont-Dessous**

**Extrait du procès-verbal**
**séance du 11 octobre 2021**
**Présidence : M. Marc Chablaix**

---

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Dans sa séance du 11 octobre 2021, le Conseil communal d'Ormont-Dessous :

Vu le préavis municipal n° 8/2021 intitulé « **Demande de crédit pour une installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment de la déchetterie, Le Sépey** », daté du 30 août 2021,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

A DECIDE
à l'unanimité

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.00 TTC pour financer la réalisation d'une installation photovoltaïque sur la toiture du bâtiment de la déchetterie ;
- d'admettre le mode de financement proposé ;
- d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans.

Le Président
Marc Chablaix

La Secrétaire
Deborah Borloz

Le Sépey, le 13 octobre 2021